

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga
(ADPI-RDC)

Programme de Développement du Projet Inga 3
« PDI3 »

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement de consultants individuels indépendants chargés d'appuyer le Programme de Développement Inga 3 (PDI3) dans l'évaluation des candidatures, propositions, offres et cotations soumises dans le cadre des procédures de passation des marchés

N° de crédit / N° de don : **7816-ZR (A) & 7815-ZR (B)**

N° de référence de l'Avis : **ZR-ADEPI-557879-CS-INDV**

Date de Publication : **le 28 août 2026**

Date de clôture : **le 18 septembre 2026**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de réduction du déficit énergétique au niveau national, le Gouvernement de la RDC a demandé et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) deux lignes de crédit (A et B) pour financer le « Programme de Développement du Projet INGA 3 (PDI 3) », et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit en vue d'effectuer des paiements au titre des contrats pour les prestations des services de *« consultants individuels indépendants chargés d'appuyer le Programme de Développement Inga 3 (PDI3) dans l'évaluation des candidatures, propositions, offres et cotations soumises dans le cadre des procédures de passation des marchés»*.
2. Au titre des services, les Consultants travailleront sous l'autorité du Directeur du PDI3, sous la supervision du Responsable de la Passation des Marchés du Projet et sous la coordination du Président de la Commission d'évaluation concernée.

L'objectif principal de la mission est d'apporter un appui technique spécialisé au PDI3 dans l'analyse et l'évaluation des dossiers dans le cadre des procédures de passation des marchés en vue de garantir la qualité des évaluations. Les Consultants seront appelés à intervenir notamment dans l'évaluation des manifestations d'intérêt et CV de consultants, des offres relatives aux acquisitions de biens, à l'exécution des travaux ou de services autres que les services de consultants et des propositions techniques et financières des consultants.

De manière spécifique, ils auront pour principales responsabilités de :

- Participer aux réunions préliminaires des commissions d'évaluation ;
- Participer à l'examen et à la compréhension des critères d'évaluation prévus dans les dossiers de passation des marchés ;
- Procéder à l'évaluation individuelle des candidatures/offres/propositions reçues;

- Participer aux séances d'harmonisation des évaluations ;
 - Contribuer à la rédaction et à la finalisation des rapports d'évaluation ;
 - Signer les rapports d'évaluation approuvés par la commission ;
 - Respecter strictement les obligations de confidentialité, d'impartialité et d'intégrité requises dans le cadre des travaux d'évaluation ;
 - Exécuter toute autre tâche liée à l'évaluation des dossiers qui pourrait être confiée par la Commission d'évaluation.
3. La durée du contrat sera de douze (12) mois renouvelable en fonction des besoins et de la performance du consultant.

Les experts retenus seront inscrits dans une base de données de consultants et seront sollicités ponctuellement en fonction des besoins des commissions d'évaluation. La participation à chaque commission fera l'objet d'un ordre de service spécifique.

La durée maximale d'intervention est estimée à quinze (15) jours calendaires par marché, incluant l'élaboration et la finalisation du rapport d'évaluation.

La mission se déroulera principalement à Kinshasa, aux bureaux du PDI3, ou dans tout autre lieu indiqué dans la notification de participation aux travaux de la commission.

4. L'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC) invite les candidats (Consultants Individuels) admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter de cette mission.

Les candidats devront préciser dans leur lettre de manifestation d'intérêt le ou les catégories d'expertise pour lesquelles ils souhaitent être considérés

Catégorie 1 : Évaluateurs des marchés de Travaux et d'Infrastructures

Cette catégorie couvre notamment : Hydroélectricité, Génie électrique et électromécanique, Électrification rurale, Bâtiment et Travaux Publics (Routes, piste rurale, ouvrages hydrauliques, construction sociale, etc.).

Catégorie 2 : Biens, Fournitures et Technologies

Cette catégorie couvre notamment : Matériels informatiques, Matériels roulants, matériel et Mobilier de bureau.

Catégorie 3 : Évaluateurs des études techniques, environnementales et sociales

Cette catégorie couvre notamment : Bathymétrie, Hydrologie, Environnement, Gestion sociale, Réinstallation involontaire, Genre et VBG/EAS/HS, Géologie, Topographie

Catégorie 4 : Évaluateurs des marchés de développement communautaire, économique et de renforcement des capacités

Cette catégorie couvre notamment : Développement communautaire, Développement économique local, Corridor de croissance, Formation professionnelle, Employabilité et Renforcement des capacités

Catégorie 5 : Évaluateurs des marchés de gestion, gouvernance et appui institutionnel

Cette catégorie couvre notamment : Suivi-évaluation, Planification stratégique, Gestion financière, Gouvernance, renforcement institutionnel

Catégorie 6 : Évaluateurs des marchés juridiques, transactionnels, TIC et communication

Cette catégorie couvre notamment : Réglementation du secteur énergétique, Droit des affaires, Partenariats Public-Privé, Transactions complexes, Transformation numérique et Communication institutionnelle

Les candidats peuvent postuler pour une ou plusieurs catégories, sous réserve de justifier des qualifications et expériences pertinentes dans les domaines concernés.

5. Le/la Consultant(e) à recruter devra disposer des qualifications et expériences ci-après:

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum BAC+5 dans une discipline pertinente en rapport avec le domaine d'expertise sollicité ;
- Justifier d'une expérience professionnelle avérée dans son domaine de spécialisation ;
- Avoir participé à au moins cinq (5) missions similaires d'évaluation des offres, candidatures ou propositions dans le cadre de projets financés par des partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne (UE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ou toute autre institution similaire ;
- Avoir une parfaite maîtrise des outils informatiques courants (Word et Excel) ;
- Faire preuve d'intégrité, d'indépendance, d'objectivité et de confidentialité ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse et de rédaction de rapports techniques.

Le dossier de candidature devra inclure :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée et datée précisant le ou les domaines d'expertise choisis ;
- Un curriculum vitae détaillé, signé et daté ;
- Les copies des diplômes ;
- Les attestations ou certificats de services rendus justifiant les expériences déclarées (preuves des missions similaires réalisées) ;

6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) », édition révisée de septembre 2025 ci-après désigné « Règlement de Passation des Marchés », qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel, telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », et des « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA en vigueur, ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.
8. Les Consultants (Individuels) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, notamment sur les termes de référence, à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : de **9 à 16 heures (heure locale, TU+1)** ou sur le site web « www.adpi-rdc.com ».
9. Les Curricula-vitae (CV) rédigées, en langue française, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier physique ou électronique (e-mail), au plus tard le **18 septembre 2026 à 16 heures (heure locale, TU +1) et porter clairement la mention ci-après : AMI N° ZR-ADEPI-557879-CS-INDV « Recrutement de consultants individuels indépendants chargés d'appuyer le Programme de Développement Inga 3 (PDI3) dans l'évaluation des candidatures, propositions, offres et cotations soumises dans le cadre des procédures de passation des marchés».**

A l'Attention de **Monsieur MABIALA MVUMBI Bob**
Directeur Général/

N°15, Avenue PUMBU
Immeuble H, Bâtiment B, 3^e étage
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@adpi-rdc.com
Https : www.adpi-rdc.com



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU PROJET
GRAND INGA**

ADPI-RDC

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INGA 3

« PDI3 »

**Crédits IDA N°7816-ZR et N°7815-ZR (Crédit B) du 4 juin 2025
ID : P506438**

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT DES CONSULTANTS INDIVIDUEL
EXPERT CHARGE DE L'EVALUATION DES DOSSIERS DE
CANDIDATURES, DES PROPOSITIONS, DES OFFRES,
DES COTATIONS, ETC., POUR LE COMPTE DE L'ADPI-RDC**

Août 2026

Termes de référence

Recrutement des Experts chargés de l'évaluation des dossiers de candidatures, des propositions et/ou des offres, des cotations, etc. pour le compte de l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC)

1. Introduction et Contexte général de la mission

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu un prêt d'un milliard de dollars US de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Programme de Développement Inga 3 (en sigle PDI3) qui sera réalisé à travers une approche-programme à phases multiples (MPA).

D'une durée de dix (10) ans dont cinq (5) dans sa première phase, le PDI3, dont la coordination générale est assurée par l'Agence pour le Développement et la Promotion du Programme Grand Inga, « ADPI-RDC » en sigle, est constitué des composantes suivantes :

— Pilier 1 : Préparer le projet Inga 3 pour le pays

- **Sous-pilier 1.a** : Préparation d'Inga 3
- **Sous-pilier 1.b** : Coordination du programme et gestion du projet (Exploitation, fonctionnement, équipement, etc.)

— Pilier 2 : Préparer le pays pour le projet

- **Sous-pilier 2.a** : Développement communautaire ADPI-RDC
- **Sous-pilier 2.b** : Corridor de croissance d'Inga
- **Sous-pilier 2.c** : Renforcer les compétences de la main-d'œuvre congolaise adaptées au marché

L'ADPI-RDC, ci-après dénommée « l'Entité », a été instituée comme agence fiduciaire principale du PDI3 ; prérogative qu'elle exerce à travers son unité de gestion de projet dénommée ECP-PDI3.

L'organigramme de cette unité est composé des branches suivantes : « Gestion technique », « Gestion Administrative et Financière », « Gestion des questions juridiques et transactionnelles », « Gestion de la Passation des Marchés » et « Direction ».

Dans la mise en œuvre des différents Projets à mettre en œuvre par l'ADPI-RDC, il est envisagé de recourir à l'expertise externe pour apporter un appui à l'agence, à travers des prestations ponctuelles, dans l'évaluation des dossiers de candidatures et manifestation d'intérêt, des propositions, des offres pour l'attribution des marchés de Fournitures, Travaux et de Services de Consultants. Cet appui a pour objectif le respect des délais requis pour le traitement des dossiers de passation des marchés, tout en préservant la qualité du contenu des rapports.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement de plusieurs experts spécialisés dans différents domaines techniques en rapport avec les activités mises en œuvre par l'ADPI-RDC, qui seront chargés d'évaluer les dossiers de candidatures et/ou les offres en réponse aux Appels à Manifestation d'intérêt ou aux Appels d'offres et/ou de propositions publiés par l'ADPI-RDC, pour le compte des différents Projets.

2. Objectif général des TDR

L'objectif visé par ces TDR est de constituer une base de données d'Experts nationaux qui auront pour mission de participer activement aux travaux des Commissions d'évaluation des dossiers de passation des marchés.

3. Etendue de la mission

Les dossiers de passation des marchés à analyser peuvent être :

- Des manifestations d'intérêt pour la sélection de Consultants firme ;
- Des Curricula Vitae pour le recrutement du personnel ou de Consultant Individuel ;
- Des offres pour l'acquisition de biens, l'exécution de travaux ou pour la réalisation et services non consultants ;
- Des offres pour la réalisation de travaux de construction ;
- Des Propositions pour la sélection de Consultants ;
- Des propositions techniques et financières pour la sélection de consultants.

Dans le respect de la déontologie professionnelle et de la confidentialité, les consultants auront pour principales tâches de :

- Participer à la réunion de prise de contact des membres de la Commission d'évaluation ;
- Participer à la détermination des critères d'évaluation sur la base des prescrits des Dossiers de passation des marchés établis (Avis à Manifestation d'intérêt, Termes de référence, Dossiers d'appel d'offres ou d'appel à propositions ou des Demandes de propositions) ;
- Evaluer individuellement les offres réceptionnées sur base des critères sus évoqués ;
- Participer à l'harmonisation des vues d'évaluation en Commission d'évaluation ;
- Signer le rapport d'évaluation.

4. Organisation de la mission

Le consultant sera identifié selon les besoins spécifiques de chaque marché sous évaluation. Le Consultant travaillera au sein de la Commission d'évaluation, sous l'autorité du Directeur de Projet du PDI3, sous la supervision du Spécialiste en Passation des Marchés du PDI3 et sous la coordination du Président de la Commission d'analyse du marché concerné.

5. Durée et lieu du déroulement de la mission

La durée du contrat est **de 12 mois** renouvelable en cas de besoin. La durée totale des prestations du Consultant est plafonnée à **quinze (15) jours calendaires maximum par marché sous examen, à raison de 8 heures de travail par jour**. Cette durée inclut la production du rapport final attendu de la mission, après intégration des commentaires de l'ADPI.

La participation aux travaux de la Commission d'évaluation fera l'objet d'un ordre de service spécifique. La période des prestations est fixée par la Direction de l'ADPI/PDI3 chargée de la mise en œuvre du marché concerné.

La mission se déroulera à Kinshasa, au sein de l'ADPI/PDI3 où dans toute autre lieu indiqué dans la

notification des membres de la commission.

6. Résultats attendus

Le résultat attendu de la mission du Consultant, sur la base duquel sa performance pour l'activité sera évaluée et les honoraires payés, est le suivant : Le rapport d'évaluation concerné est élaboré dans le délai convenu, et jugé acceptable par la Commission des Marchés de l'ADPI/PDI3.

7. Profil des Consultants

Les candidats doivent disposer des connaissances et des aptitudes professionnelles avérées en rapport avec les domaines concernés par les différents projets de l'ADPI. Les qualifications requises des Experts seront spécifiques à chaque type d'Activité traitée, avec en toile de fond :

- Une participation minimale à cinq (5) missions similaires d'évaluation des offres dans le cadre de projets financés par les ressources des bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement au cours des trois (3) dernières années ;
- Une expérience avérée et pertinente dans le domaine de prédilection choisi pour les évaluations des dossiers de candidats prestataires des marchés ;
- Une connaissance des règles et procédures de la Banque mondiale ;
- Une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel et Power Point),
- Une probité morale irréprochable ;
- Être disponible pour la période qui sera retenue pour les travaux de la Commission d'évaluation ou d'analyse.

« Pour postuler, le candidat précisera le(s) domaine(s) de prédilection de son choix parmi ceux qui seront spécifiés dans les TDR » cette disposition devait être dans l'Ami et non dans le TDR, veuillez par ailleurs préciser et regrouper dans l'AMI les domaines d'expertise requise en harmonie avec les marchés à passer dans le cadre du PDI3.

8. Obligations du Client

Le Client mettra à la disposition du Consultant les documents essentiels en rapport avec la mission :

- Termes de référence,
- Appel à Manifestations d'intérêt,
- Avis d'appel d'offres ou à propositions,
- Dossier d'appel d'offres/d'appel à propositions,
- Demande des Propositions, etc. ;
- Manifestations d'intérêt des candidats (Dossiers de candidatures), Offres/propositions des soumissionnaires, Propositions techniques et propositions financières des Consultants ;
- Rapport type de la Banque mondiale à utiliser.